

Tribune de Geneve, 22/09/2005, Geneve Actualité, p. 26

Constitution: en kit ou prêt-à-porter?

La longue marche vers la révision totale de la Constitution s'accélère.

JEAN-FRANÇOIS MABUT

Méfiance envers l'Etat, méfiance envers les partis politiques! Tel est la tonalité générale de la Constitution entièrement rédigée que l'avocat indépendantiste Patrick-Etienne Dimier édite aux éditions Slatkine.

Rendu public mardi, le projet est le fruit d'une démarche solitaire, diamétralement opposée à celle du professeur Auer et de l'ancien conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler, qui tentent depuis ce printemps de créer un mouvement de fond de la société civile en vue d'élire une Constituante. Coïncidence (?), c'est ce même mardi que huit députés (libéraux, PDC, Verts et socialistes) ont déposé formellement le projet de loi constitutionnel Auer. Après les vains assauts radicaux de 1999 et de janvier dernier, le parlement pourra, cette fois, difficilement refuser de donner la parole au peuple. En 2006, espère le professeur Auer. (Nos éditions d'hier)

Le projet Dimier, dont on peut retrouver les réflexions sur son blog (www.u-blog.net/libertarian), tient en seize articles et 201 alinéas. Il a bénéficié des conseils des professeurs de droit Robert, Hottelier et Rychner et est précédé d'un essai sur «les principes fondamentaux de la liberté» signé par Franck C. Ferrier.

D'inspiration franchement libérale, tempérée par une éthique fondée sur la vérité scientifique, la République Dimier conserve les droits populaires et prétend même les augmenter. La principale innovation réside en effet dans la faculté donnée au peuple de débarquer le gouvernement (à condition de réunir 65 000 signatures en 60 jours). Autres points saillants: la création d'une Cour des comptes qui publiera dans la FAO les noms des services et des fonctionnaires pris en flagrant délit de non-exécution de la loi budgétaire et la création d'un Conseil supérieur de la magistrature composé pour un tiers de simples citoyens.

Pour le reste, la création d'un poste de premier ministre qui n'aura pas le pouvoir d'un gouverneur, l'éclatement de la Ville de Genève en sept mairies d'arrondissement et l'absence de tout droit programmatique donnent au projet Dimier l'allure d'un exercice de style prêt à porter. Discutable mais plutôt stimulant.



(DI NOLFI)